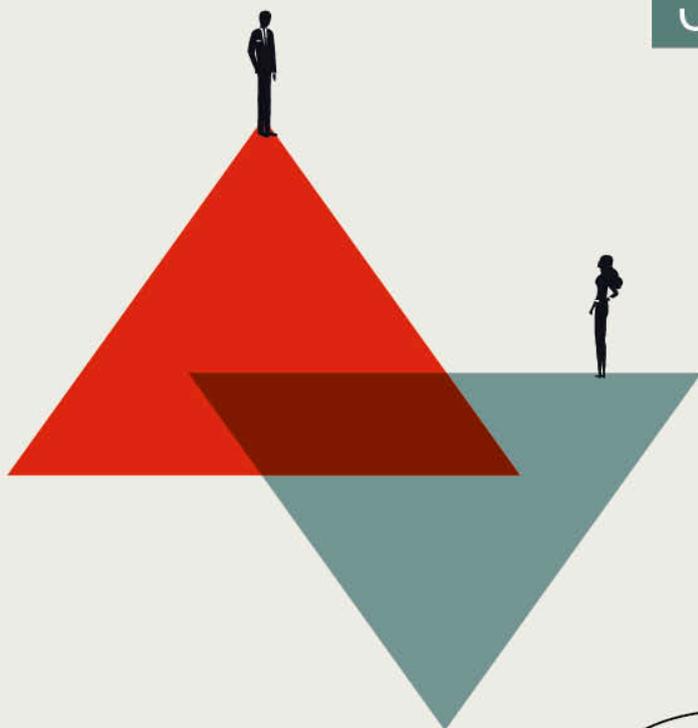


# COMPRENDRE L'ÉCONOMIE

à travers ses **GRANDES  
CONTROVERSESES**

50 fiches



Vincent Clément  
Ahmed Kherraz



# Aristote : un penseur antique toujours d'actualité ?

Quel intérêt de consacrer ces quelques pages à un philosophe grec de l'Antiquité dans un ouvrage consacré aux grandes controverses de la science économique ? En plus d'être l'un des plus grands penseurs de l'Antiquité, Aristote (384-322 avant J.-C.) aura eu de fait une influence considérable sur le monde occidental en ayant consacré sa vie à l'étude de presque tous les domaines de la connaissance de son époque. C'est même à Aristote que l'on doit une première réflexion sur ce qui à l'époque relève de la sphère privée l'oïkou nomos (littéralement « la loi de la maison »), définie en opposition à la polis c'est-à-dire aux affaires publiques de la cité et qui va alors donner par la suite le terme « économie ». S'il nous est paru utile de mobiliser cet auteur, c'est qu'entre l'époque d'Aristote et la nôtre beaucoup de choses ont changé. De la place de l'individu dans la société à celle de l'économie par rapport au politique, difficile de faire le lien entre les représentations de notre époque et celles qui remontent à l'Antiquité. Pourtant, les représentations antiques son œuvre n'est pas dénuée d'enseignements, toujours utiles pour notre époque.

## I. DES RÉFLEXIONS POUR RENDRE LA SOCIÉTÉ PLUS JUSTE

Au-delà même de ces considérations purement étymologiques, l'auteur de *Éthique à Nicomaque* a développé une réflexion novatrice pour l'époque sur l'économie marchande, longtemps considérée comme un objet sale qui détourne le citoyen de sa fonction et du véritable sens de son existence. Pourtant pour Aristote, l'échange marchand est nécessaire à la satisfaction des besoins de chacun. Il faut bien produire des richesses et les échanger avant de les consommer. Il participe même à la création de lien social entre les habitants de la cité.

À ces réflexions s'ajoute ce constat pour l'époque (et par ailleurs très contemporain pour l'occasion) d'un accroissement des inégalités dans la Cité qui menace alors le bon fonctionnement de la démocratie athénienne poussant Aristote à formuler une des premières théories de la justice sociale.

Trois conceptions de la justice sont proposées :

- la *justice commutative* et la *justice corrective* tout d'abord. Pour Aristote, elle part du principe que les individus soient considérés comme égaux les uns par rapport aux autres. Cette forme de justice doit être observée notamment au niveau de l'échange. D'où l'idée d'une *justice corrective* qui s'impose également. Même si elle laisse suggérer qu'il s'agit d'une justice qui corrige les inégalités des situations par des mesures d'équité notamment (en prélevant une partie des revenus des plus riches pour la redistribuer vers les plus pauvres). En réalité, il n'en est rien). Ici il est plutôt question d'une forme de justice plus primaire mais néanmoins indispensable. Elle est considérée comme corrective car elle corrige en les punissant les cas de transgression de la loi ou bien de non-respect des contrats dans le cadre de l'échange. Dès lors, lorsque deux objets sont échangés, ces derniers doivent être de valeur égale. Elle doit servir de base aux relations commerciales. C'est la raison pour laquelle il condamne ce qu'il présente comme la chrématistique à savoir l'accumulation irraisonnée des richesses de la part d'une minorité de citoyens comme les commerçants et autres financiers qui en créant de l'argent à partir de l'argent pratiquent l'usure, ce qui est condamnable. Un sujet qui fait alors écho à certains débats de nos jours;
- la *justice distributive* ensuite. Elle implique que les richesses distribuées à chacun doivent être proportionnelles à la contribution de chacun dans la cité. Cette forme de justice part d'emblée du principe que des inégalités existent au préalable entre les différents membres de la cité. Ainsi, chaque individu n'est pas de la même classe sociale (ni même forcément citoyen !), les grandes familles fortunées côtoyant également la plèbe. De même que les talents sont inégalement répartis par la nature tout comme les honneurs accordés à chacun. Des inégalités pouvant être considérées ici comme justes. C'est ainsi qu'Aristote déclare « il n'y a pas de pire injustice que de traiter également des choses inégales », refusant ici la confusion entre **égalité** et **égalitarisme** (▷ « *Doit-on lutter contre les inégalités?* »). Toutefois, ces inégalités lorsque celles-ci sont strictement économiques peuvent être tolérées si elles ne s'avèrent pas excessives, car elles risqueraient de mettre en péril l'harmonie dans les relations sociales de la cité. Son contemporain Platon (428-348 avant J.-C.) estimait par exemple que le rapport d'écart de richesses entre les plus fortunés et les plus modestes ne devait pas excéder 4 (pour le dire autrement le niveau de richesses des citoyens les plus aisés ne devait pas être plus de 4 fois plus élevés que celui des citoyens les moins riches).

## II. LES THÉORIES DE LA JUSTICE SOCIALE APRÈS ARISTOTE

À la croisée des chemins entre philosophie et économie ont essaimé à partir de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle plusieurs théories de la justice sociale. Dans un contexte d'affirmation de la démocratie (et avec elle du principe d'égalité en droit des individus) et de persistance des **inégalités économiques**, celles-ci ont progressivement évolué accordant une place de plus en plus prépondérante aux pouvoirs publics pour les corriger.

Ainsi, après Aristote il faut attendre le philosophe britannique Jérémy Bentham (1748-1832) puis le philosophe et économiste John Stuart Mill (1806-1873) pour que la question des inégalités dans le cadre d'une société juste soit à nouveau abordée. Tous deux ayant contribué au développement de l'« utilitarisme » c'est-à-dire du courant de pensée selon lequel la meilleure des sociétés doit être celle qui permet « le plus grand bonheur du plus grand nombre ». Pour le dire autrement, ce qui compte c'est le bien-être global dans la société. Dès lors la répartition des revenus en vigueur entre les agents économiques doit permettre d'atteindre la somme des **utilités** individuelles (c'est-à-dire du bien-être de chacun) la plus élevée possible.

Tout à fait logique de prime abord, cette approche soulève néanmoins un certain nombre de questions. Une société est donc bonne si elle garantit le bien-être de 51 % de sa population, même si pour y arriver il faut ne pas se soucier du sort des 49 % restants ? Quand bien même 99 % de la population voit sa situation s'améliorer, faut-il pour autant sacrifier délibérément les 1 % restants ? Bien entendu ce genre de raisonnement pose des problèmes d'ordre éthique. Le bien-être du plus grand nombre ne pouvant justifier l'abandon voire le sacrifice d'une minorité.

Pour dépasser cette aporie, John Rawls (1921-2002) propose de renouveler la philosophie politique à travers une approche originale de la justice sociale. Pour Rawls dans son ouvrage *Théorie de la justice* (1971), trois principes fondamentaux sont à respecter pour qu'une société soit juste :

- le « principe de liberté » ; une démocratie c'est à l'État de garantir à chacun un certain nombre de libertés individuelles (incluant notamment la liberté d'expression, de conscience ou encore le droit de propriété) grâce auxquelles il sera libre de s'exprimer. Ces libertés jouent par ailleurs un rôle déterminant d'un point de vue économique dans la mesure où elles incitent (dans le cas tout particulier des droits de propriété) les agents économiques à être productifs. Ce qui contribue en définitive à la création de richesses et à l'augmentation de la production ;

- l'« égalité des chances »; par l'intermédiaire de l'institution scolaire ouverte à tous, elle permet malgré des inégalités économiques et sociales déjà existantes aux nouvelles générations d'accéder à la position sociale de son choix en contrepartie d'un effort individuel. Le tout au nom d'une **méritocratie** qui doit être en vigueur dans la société;
- et le « principe de différence » qui garantirait alors aux membres les plus défavorisés de la société un traitement spécifique leur permettant alors d'améliorer leur situation (▷ « *Comment lutter contre la pauvreté?* »).

Aussi, et c'est toute l'ambivalence des théories de la justice sociale, ce qui peut être considéré comme étant juste par une partie des agents économiques peut dans le même temps être foncièrement injuste pour les autres.

Ainsi dans une tout autre optique, l'économiste autrichien Friedrich von Hayek (1899-1992) affirme d'emblée que « la justice sociale est un mirage ». Dans son ouvrage *La route de la servitude* (1943), il considère ainsi que toute tentative de modification de la répartition des revenus passant par une politique de redistribution vis-à-vis des plus modestes afin notamment de lutter contre les inégalités est à la fois contreproductive et fondamentalement injuste. Pourquoi sanctionner celui qui a réussi (ou sanctionner encore ses descendants) par des prélèvements obligatoires alors que dans le même temps on récompense sans motif valable ou contrepartie celui qui a moins que les autres?

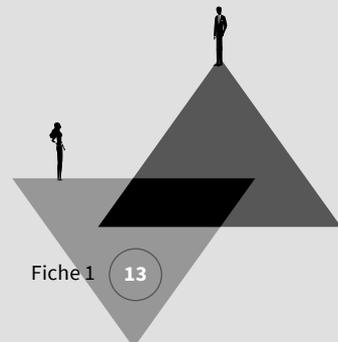
Pour Hayek, de telles mesures ne peuvent avoir comme effet que de créer des **trappes à pauvreté** rendant cette situation profitable pour les agents économiques qui la vivent. La vraie justice sociale est alors celle qui garantit à chacun la liberté et l'égalité en droit (devant la loi) et le rôle de l'État doit être de se limiter à leur garantie. Vouloir interférer sur des inégalités, qui en définitive ne font que refléter le talent naturel de chacun, en plus de n'avoir aucun sens est dangereux car il contrevient aux principes de la démocratie.

---

## Après le salaire minimum, un salaire maximum ?

Dans le cadre de la campagne électorale de 2017, le candidat de la France Insoumise Jean-Luc Mélenchon avait avancé parmi ses différentes propositions la mise en place d'un « revenu maximum autorisé ». Visant notamment les dirigeants d'entreprise, leur rémunération ne devait alors pas être plus de vingt fois supérieure aux salaires le plus bas au sein de la même société.

Cette idée qui a fait l'objet de vifs débats à l'époque est pourtant déjà appliquée à travers notamment l'instauration de « *salary cap* », c'est-à-dire de plafond salarial tel que l'on en trouve notamment dans le sport professionnel (dans les clubs de basket de NBA aux États-Unis notamment). L'objectif étant entre autres de garantir une certaine équité entre les joueurs. Une mesure à généraliser dans tous les sports et secteurs d'activité ?



# Thomas d'Aquin : l'économie est-elle une science morale ?

**A**u Moyen Âge alors que l'Église assoit progressivement son influence, les thèses d'Aristote ne sont pas oubliées pour autant. Se développe alors une scolastique enseignée dans les premières universités et qui a pour ambition de faire la synthèse entre la philosophie grecque de l'Antiquité et la théologie chrétienne. Thomas d'Aquin (1225-1274) prêtre italien du XIII<sup>e</sup> siècle apparaît comme l'un des principaux représentants de cette école. Influencé par Aristote dont il est l'un des plus illustres commentateurs, il a lui-même eu une influence considérable sur la philosophie médiévale, la morale occupant une place considérable dans son œuvre comme pour celle de ses contemporains.

Omniprésente, la religion et la quête de Dieu ont servi d'aiguillon à la production intellectuelle de cette époque. Comme pour les Grecs antiques, l'Église catholique n'a longtemps accordé que peu d'intérêt aux questions économiques liées notamment à la production de richesses ou encore au commerce, les affaires de la cité étant remplacées par la recherche de la Cité de Dieu<sup>1</sup>.

Pour autant, Thomas d'Aquin considère dans son œuvre majeure *La Somme théologique* que le chrétien doit s'attarder sur les conditions économiques et sociales de son existence pour qu'il mène une vie vertueuse. Certains développements font alors écho à la condamnation de la chrématistique par Aristote. Auxquels Thomas d'Aquin ajoute l'importance de la générosité envers les plus pauvres, dans le prolongement des enseignements de Jésus qui appelle le chrétien à la charité. La doctrine économique qu'il formule va alors inspirer durablement les positions de l'Église.

---

1. Allusion faite à l'œuvre de Saint Augustin, un autre théologien du V<sup>e</sup> siècle après J.-C., pour qui l'homme doit dédaigner les affaires terrestres pour se rapprocher de Dieu.

Parmi les différents points abordés, on trouve alors celui de la propriété privée. L'Homme peut-il s'approprier une partie de l'œuvre de Dieu ? Pour Thomas d'Aquin, c'est en la légitimant que chaque individu prendra plus soigneusement soin de ce qui désormais lui appartient. La propriété collective longtemps privilégiée par l'Église risquant d'inciter davantage à l'abandon et à la paresse. En ce qui concerne les échanges, il développe la théorie du « juste prix », celui-ci devant être bénéfique autant pour le vendeur que pour l'acheteur sans que la valeur d'un bien entre deux transactions ne prenne excessivement de valeur.

Enfin, Thomas d'Aquin condamne, comme la plupart de ses contemporains, le prêt à intérêt. Même s'il considère toutefois que l'existence d'un intérêt peut être cautionnée selon lui par la privation temporaire du prêteur d'une partie de ses richesses qu'il s'agit alors de dédommager. Par cette nuance, il ouvre ainsi la voie à l'emprunt qui servira par la suite de socle au système bancaire, à l'origine du décollage économique de l'Europe quelques siècles plus tard. Aussi, quel est aujourd'hui l'héritage de la morale de Thomas d'Aquin et de l'école scolastique dans une époque que certains associent à la financiarisation de l'économie de plus en plus exposée à la spéculation, à un capitalisme et un libéralisme débridés à l'origine d'une course effrénée aux profits, le tout dans un contexte marqué par l'augmentation des inégalités et l'épuisement des ressources naturelles ?

## I. UN DISCOURS NORMATIF DÉPASSÉ AUJOURD'HUI ?

À bien des égards, l'économie s'est construite en tant que science à part entière en s'affranchissant de toute forme de discours moraliste, ces derniers relevant alors de la philosophie et de l'éthique. Aussi, c'est pour gagner en crédibilité que cette discipline est désormais construite sur des formules mathématiques, hypothèses et autres modèles abstraits dans le but de produire des lois scientifiques<sup>1</sup>.

Et que penser de la « main invisible » théorisée par Adam Smith plusieurs siècles après Thomas d'Aquin dans *la Richesse des nations* (1776). Partant du principe que les hommes sont des êtres égoïstes par nature, c'est par la recherche de leur intérêt personnel qu'ils contribueront paradoxalement à l'intérêt général. Après Smith, les économistes néoclassiques vont conceptualiser la

---

1. Ce qui n'empêche pas les débats et autres controverses entre économistes !

figure de l'**homo oeconomicus**, soit l'archétype de l'agent économique n'a dès lors d'autre but que celui d'exploiter au mieux les ressources dont il dispose, poursuivant toujours :

- soit la maximisation de son utilité (c'est-à-dire de son niveau de satisfaction) malgré les contraintes d'ordre budgétaire qui sont les siennes lorsqu'il est consommateur ;
- soit la maximisation de son profit malgré des contraintes d'ordre technique lorsqu'il est producteur.

Dès lors comment condamner la personne qui choisit de travailler plus ou du marchand qui choisit de faire du commerce dans le seul but de s'enrichir ? C'est d'ailleurs par ce souci d'associer liberté naturelle et intérêt individuel que seront après lui posés les jalons du **libéralisme économique**, qui va durablement transformer nos sociétés jusqu'à aujourd'hui.

La plupart des grandes questions économiques sont ainsi abordées de façon scientifique. Les travaux des économistes même s'ils peuvent être concernés en tant que citoyens par les préoccupations morales de leur époque s'en détachent en général (▷ *Fiche 10*).

Ainsi, lorsqu'il est question de croissance économique, le discours se veut essentiellement productiviste dans la mesure où l'enjeu est de produire toujours plus de biens et de services (▷ *Fiche 42*).

À plus petite échelle, quel que soit ses déclarations d'intention l'entreprise ne poursuit d'autre objectif que celui de la rentabilité pour continuer d'exister (▷ *Fiche 20*).

De même, l'idée ou non de taxer les plus riches amène les économistes à s'interroger davantage sur la mise en place d'un système fiscal optimal qu'à s'engager dans un discours moralisant de partage des riches (▷ *Fiche 25*).

## II. L'ÉCONOMIE RESTE MALGRÉ TOUT UNE « SCIENCE MORALE »

Aussi, qu'on le veuille ou non, malgré ses efforts d'objectivité et la prégnance en son sein d'un discours libéral, la science économique demeure encore sujette à des jugements de valeurs qui ont pu alors se concrétiser dans des doctrines économiques d'ensemble dans l'histoire récente (capitalisme vs socialisme) ou dans des orientations en matière de politiques économiques qui n'ont rien de neutre.

Le prix Nobel d'économie en 1998 Amartya Sen n'hésite d'ailleurs à affirmer dans son ouvrage paru l'année suivante que *L'économie est une science morale*. Pour Sen, l'économiste (dans son approche de la discipline) aussi bien que le responsable politique (qui prend des mesures favorables à la croissance